



SSI 33
SANTÉ AU TRAVAIL

Projet de service

2024 – 2028

Sommaire

Méthodologie	p 3
1^{ère} partie : État des lieux	p 4
I - Les entreprises adhérentes et leurs salariés	p 5
II - L'équipe de santé au travail	p 13
III - Les actions auprès des entreprises et des salariés	p 15
IV - Les actions transversales réalisées par le service	p 20
2^{ème} partie : Diagnostic	p 26
3^{ème} partie : Priorités	p 31
4^{ème} partie : Fiches priorités	p 34
Axe 1 : RENFORCER LA CULTURE DE PREVENTION en entreprise	
Fiche 1 - Prévention globale en entreprise	p 35
Fiche 2 - Comité économique et social	p 36
Axe2 AGIR DE MANIERE CIBLEE	
<i>Agir sur des risques</i>	
Fiche 3 - RPS	p 37
Fiche 4 - TMS	p 38
Fiche 5 - Silice / Amiante	p 38
Fiche 6 - Risques émergents / nouvelles situations de travail	p 39
Fiche 7 - Radon	p 39
Fiche 8 - Mobilité alternative / risques routier	p 40
Fiche 9 - Chutes	p 40
Fiche 10 - Déplacements à l'étranger / risques sanitaires	p 41
<i>Agir sur des activités professionnelles</i>	
Fiche 11 - Secteur de la santé et du social	p 41
Axe 3 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES SALARIES dans la prévention de la désinsertion professionnelle	
Fiche 12 - Maintien dans l'emploi / prévention de la désinsertion professionnelle	p 42
Axe 4 : OUVRIR LA SANTE AU TRAVAIL sur la santé du quotidien	
Fiche 13 - Liens avec les médecins traitants et les médecins conseils	p 43
Fiche 14 - Santé publique	p 43
Axe transversal : RENFORCER OU DEVELOPPER DES DEMARCHES pour soutenir la prévention et le travail des équipes	
Fiche 15 - Traçabilité et harmonisation	p 44
Fiche 16 - Diagnostic santé travail des populations suivies et études	p 44
Fiche 17 - Communication au service de la prévention	p 45
5^{ème} partie : Mise en œuvre	p 46

Méthodologie

Un projet de service élaboré par la CMT

Composition de la CMT :

	Nom Prénom	Fonction
1	Igorra Alain	Directeur
2	Arnauld Johanne	Médecin coordinateur
3	Allio Josiane	Médecin du travail
4	Bakkali Marie-Hélène	Médecin du travail
5	Fleith Laure	Médecin du travail
6	Mandon-Broucas Sophie	Médecin du travail
7	Nicod Fabienne	Médecin du travail
8	Verdier Julia	Infirmière
9	Nespoulous Gwenn	IPRP
10	Ennachat Sabah	IPRP
11	Grasseau Séverine	ATST
12	Indimberge Stéphanie	Assistante médicale

Le projet de service a été :

- **Elaboré par la Commission médico-technique (CMT)** lors des 5 réunions suivantes :
12 Janvier 2024, 2 février 2024, 16 février 2024, 8 mars 2024, 29 mars 2024.
La démarche d'élaboration du projet de service a été accompagnée lors des différentes réunions par le cabinet O tempora.
- **Soumis à la Commission de contrôle** qui a rendu un avis favorable à l'unanimité le 24/04/2024
- **Approuvé par décision unanime du Conseil d'administration du 24 avril 2024**

La définition des priorités du service s'appuie sur des documents cadres :

- le **PRST 4** de Nouvelle-Aquitaine
- la **loi de 2021** et ses nouveautés en termes de thématiques fortes
- le **diagnostic de l'état des lieux** du projet de service
- le **projet de service 2019-2023** pour un principe de continuité
- **d'autres propositions spécifiques** de la CMT

La mise en œuvre des actions du projet de service a été abordée selon :

- un **principe de faisabilité** pour s'assurer la réalisation effective des actions
- un **suivi assuré par un comité de pilotage**



1^{ère} partie

État des lieux

I - Les entreprises adhérentes et leurs salariés

1. Le nombre d'entreprises et de salariés

	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés
2020	5 596	80 547
2021	5 642	81 435
2022	5 821	81 935
2023	5 933	84 342

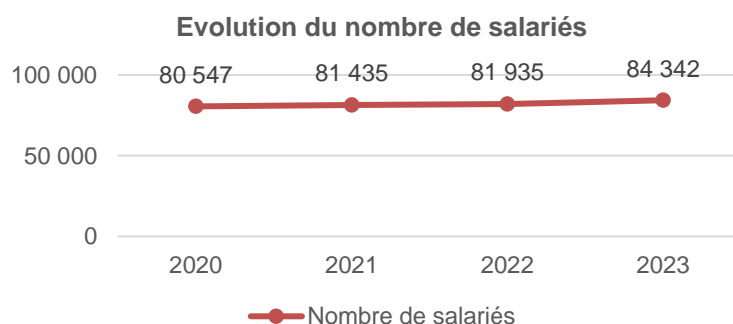
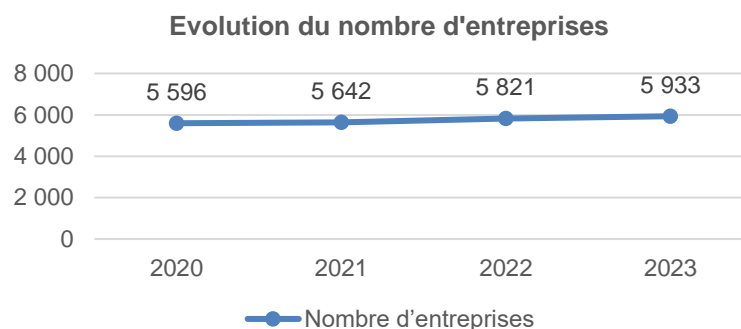
Information au 01/01 de chaque année

Nombre d'entreprises

Pourcentage d'évolution de 2020 à 2023 : **+ 6 %**, soit **+ 337 entreprises**

Nombre de salarié

Pourcentage d'évolution de 2020 à 2023 : **+ 5 %**, soit **3 795 salariés**.



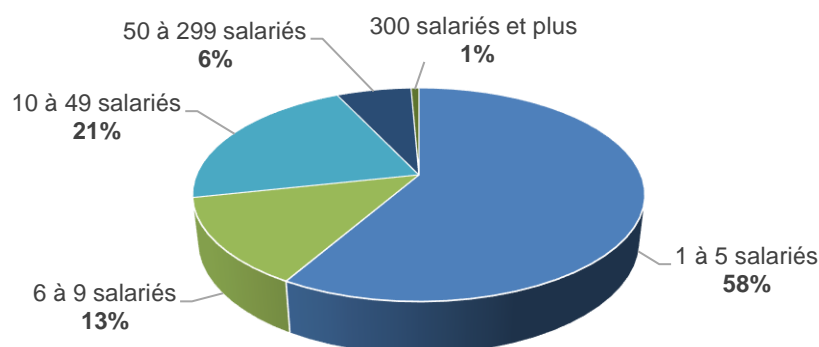
Les nombre d'entreprises adhérentes et de salariés suivis est en **légère hausse ces dernières années**.

La taille moyenne des entreprises adhérentes est de 14 salariés.

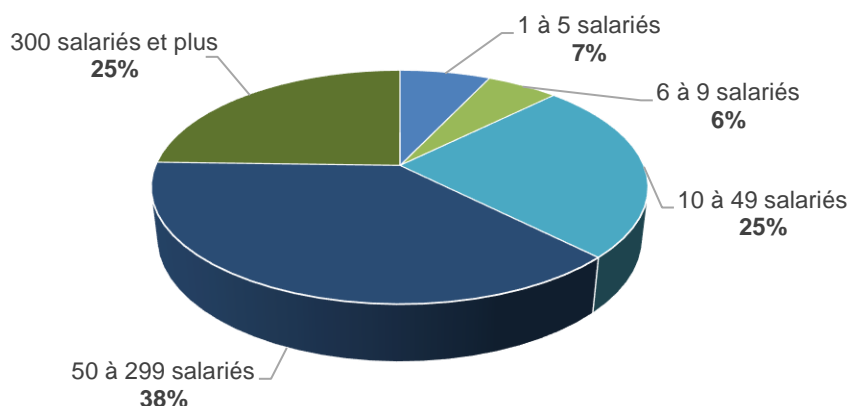
2. La taille des entreprises adhérentes

Taille des entreprises par classe d'effectifs de salariés	Nombre d'entreprises au 31/12/22	Pourcentage	Nombre de salariés au 31/12/22	Pourcentage
1 à 5 salariés	3 462	58 %	7 253	7 %
6 à 9 salariés	786	13 %	5 731	6 %
10 à 49 salariés	1 267	21 %	25 659	25 %
50 à 299 salariés	378	6 %	39 045	38 %
300 salariés et plus	40	1 %	25 273	25 %
TOTAL	5 933	100 %	102 961	100 %

Nombre d'entreprises par taille d'entreprise



Nombre de salariés par taille d'entreprise



58% des entreprises adhérentes au service sont de très petites entreprises qui ont moins de 6 salariés, mais elles n'emploient que 7 % des salariés suivis par le service.

71 % des entreprises ont moins de 10 à salariés et représentent à peine 13 % des salariés

Au niveau national, les entreprises de moins de 10 salariés représentent 77 % des entreprises et 21 % des salariés

418 entreprises de plus de 50 salariés représentent 7 % des entreprises, mais emploient 63 % des salariés suivis par le service.

Le service est marqué par la présence d'entreprises de grandes tailles.

3. Les secteurs d'activité des entreprises

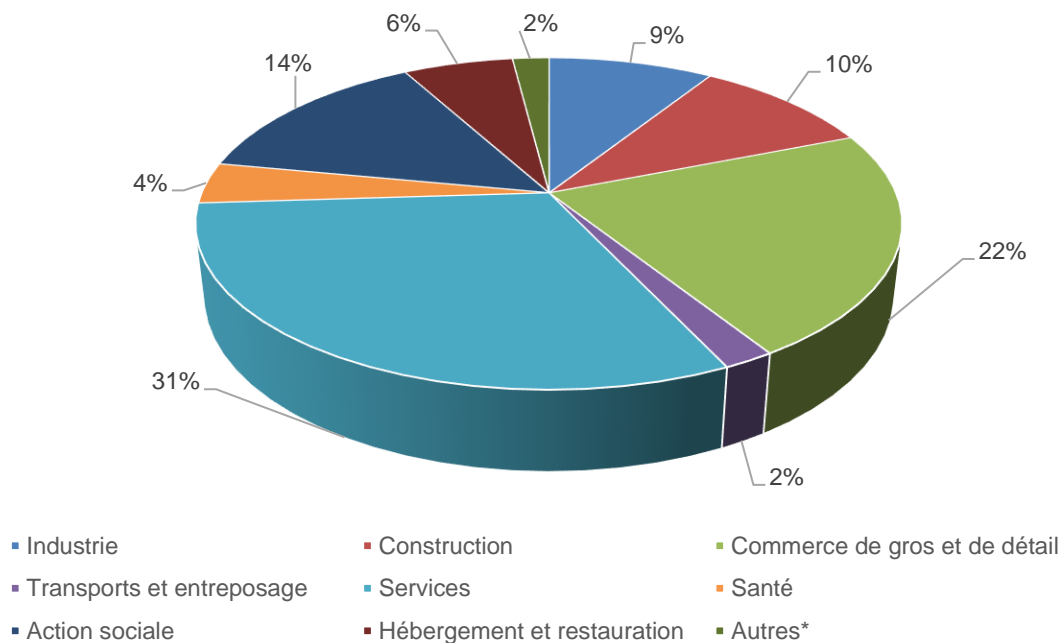
Secteur d'activité (selon catégories de code NAF)	Nombre d'entreprises au 31/12/22	Pourcentage	Nombre de salariés au 31/12/22	Pourcentage	Nombre moyen de salariés par entreprise
Industrie	536	9 %	11 467	14 %	21
Construction	580	10 %	3 949	5 %	7
Commerce de gros et de détail	1 285	22 %	10 691	13 %	8
Transports et entreposage	136	2 %	5 080	6 %	40
Services	1 830	31 %	30 213	36 %	17
Santé	230	4 %	4 916	6 %	21
Action sociale	834	14 %	14 561	17 %	17
Hébergement et restauration	364	6 %	3 155	4 %	9
Autres*	138	2 %	310	0 %	2
TOTAL	5 933	100 %	84 342	100 %	14

* Autres = Agriculture et pêche + Particuliers employeurs + Non renseigné.

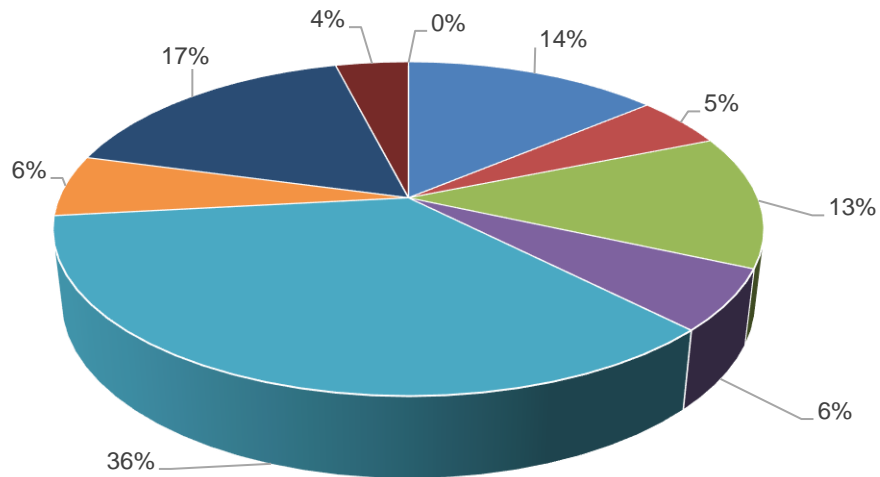
Parmi ces entreprises, il faut compter :

- 28 entreprises de travail temporaire (intérim) qui emploient 3 000 salariés
- 3 entreprises de la fonction publique qui emploient 2 553 salariés

Secteurs d'activité par nombre d'adhérents



Secteurs d'activité par nombre de salariés



- Industrie
- Construction
- Commerce de gros et de détail
- Transports et entreposage
- Services
- Santé
- Action sociale
- Hébergement et restauration
- Autres*

1 salarié sur 5 travaille dans le secteur santé et social ; le service a historiquement des liens fort avec ce secteur d'activité.

En effet, la santé et l'action sociale cumulée représentent 18% des entreprises et 23 % des salariés.

Les entreprises les plus importantes se retrouvent en majeure partie dans les services, les transports, l'industrie et la santé.

4. Les nouveaux adhérents et les radiations

Adhésions	Nombre d'entreprises
2019	523
2020	529
2021	629
2022	499

Radiation	Nombre d'entreprises
2019	411
2020	365
2021	417
2022	387

Pour les adhésions :

La moyenne sur 4 ans du nombre d'entreprises adhérentes par an est de 545.

Pour les radiations :

La moyenne sur 4 ans du nombre d'entreprises radiées par an est de 395.

Turn-over chez les nouveaux adhérents de l'année 2019

En 2020, soit à 1 an : 10 % des nouveaux adhérents ne sont plus adhérents (soit 54 entreprises)
 En 2021, soit à 2 ans : 13 % des nouveaux adhérents ne sont plus adhérents (soit 68 entreprises)
 En 2022, soit à 3 ans : 4 % des nouveaux adhérents ne sont plus adhérents (soit 22 entreprises)
 En 2023, soit à 4 ans : 8 % des nouveaux adhérents ne sont plus adhérents (soit 44 entreprises)
 Soit en 4 ans, plus d'un tiers des nouvelles entreprises (35%) n'est plus adhérent au service.

La taille des entreprises pour l'année 2022

Pour les adhésions

Taille des entreprises par classe d'effectifs de salariés	Nombre d'entreprise adhérentes en 2022	Pourcentage	Nombre de salariés des entreprises adhérentes en 2022	Pourcentage
1 à 5 salariés	404	81 %	606	31 %
6 à 9 salariés	49	10	262	13 %
10 à 49 salariés	44	9 %	714	36 %
50 à 299 salariés	2	0 %	87	4 %
300 salariés et plus	0	0 %	0	0 %
TOTAL	499	100 %	1 958	100 %

Pour les radiations

Taille des entreprises par classe d'effectifs de salariés	Nombre d'entreprise adhérentes en 2022	Pourcentage	Nombre de salariés des entreprises adhérentes en 2022	Pourcentage
1 à 5 salariés	362	94 %	60	7 %
6 à 9 salariés	8	2 %	42	5 %
10 à 49 salariés	11	3 %	192	22 %
50 à 299 salariés	6	2 %	557	65 %
300 salariés et plus	0	0 %	0	0 %
TOTAL	387	100 %	859	100 %

Les secteurs d'activité pour l'année 2022

Pour les adhésions

Secteur d'activité (selon catégories de code NAF)	Nombre d'entreprises adhérentes en 2022	Pourcentage	Nombre de salariés des entreprises adhérentes en 2022	Pourcentage	Nombre moyen de salariés par entreprise
Industrie	36	7 %	166	8 %	5
Construction	56	11 %	108	5 %	2
Commerce de gros et de détail	86	17 %	280	14 %	3
Transports et entreposage	9	2 %	29	1 %	3
Services aux entreprises	159	32 %	830	42 %	5
Services aux particuliers	3	1 %	7	0 %	2
Hébergement et restauration	46	9 %	205	10 %	4
Administration publique, éducation, santé et action sociale	73	15 %	303	15 %	4
Autres*	31	6 %	30	2 %	1
TOTAL	499	100 %	1 968	100 %	4

* Autres = Agriculture et pêche + Particuliers employeurs + Non renseigné.

Pour les radiations

Secteur d'activité (selon catégories de code NAF)	Nombre d'entreprises radiées en 2022	Pourcentage	Nombre de salariés des entreprises adhérentes en 2022	Pourcentage	Nombre moyen de salariés par entreprise
Industrie	34	9 %	63	7 %	2
Construction	51	13 %	21*	2 %	0
Commerce de gros et de détail	74	19 %	66	8 %	1
Transports et entreposage	8	2 %	0*	0 %	0
Services aux entreprises	102	26 %	668	78 %	7
Services aux particuliers	1	0 %	0*	0 %	0
Hébergement et restauration	32	8 %	9*	1 %	0
Administration publique, éducation, santé et action sociale	53	14 %	16*	2 %	0
Autres*	32	8 %	16*	2 %	1
TOTAL	387	100 %	859	100 %	2

* Autres = Agriculture et pêche + Particuliers employeurs + Non renseigné.

* Au moment de la radiation, de nombreuses entreprises n'avaient plus de personnel. Cela vient expliquer le fait que le nombre de salariés est inférieur au nombre d'entreprises.

Il faut compter en moyenne 545 nouvelles entreprises adhérentes chaque année soit environ 10 % des entreprises adhérentes.

Le turn-over est significatif car en 4 ans 35% des nouvelles entreprises ne sont plus adhérentes.

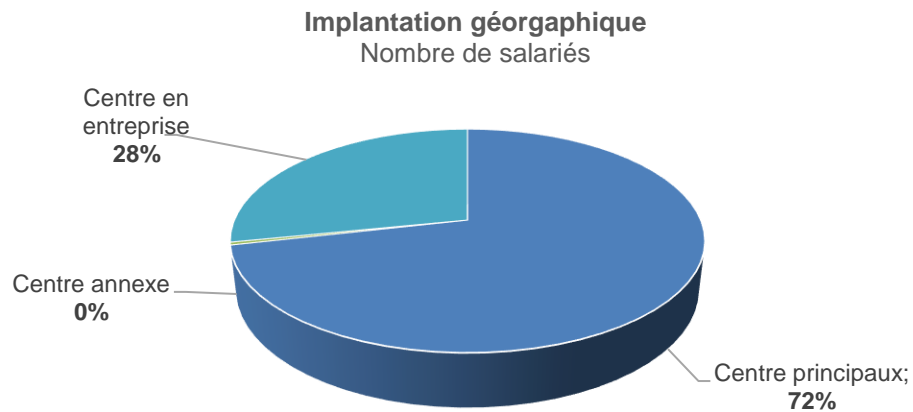
Les adhésions et les radiations concernent essentiellement les TPE de moins de 6 salariés et plus particulièrement les secteurs **des services et du commerce**.

5. L'implantation géographique

8 centre fixes, 1 centre annexe et 255 cabinets en entreprise



Pour la totalité du service au 31/12/2022	Nombre	Nombre d'entreprises	Pourcentage	Nombre de salariés	Pourcentage
Centre principaux	8	5 603	94 %	60 700	72 %
Centre annexe (Ares)	1	75	1 %	341	0 %
Cabinet en entreprise	255	255	4 %	23 931	28 %
Total	264	5 933	100 %	84 342	100%



Une forte proximité avec les entreprises

- 8 centres principaux et un centre annexe assurent le suivi de 95% des entreprises et de 71 % des salariés,
- 255 centres d'entreprises qui fonctionnent dans les plus grandes entreprises assurent le suivi de 28 % des salariés

Ainsi, en plus de la proximité géographique, le service propose une proximité avec les lieux de travail en suivant directement un nombre important de salariés dans leur entreprise

II – L'équipe de santé au travail

1- Évolution des métiers de l'équipe

Évolution du nombre de médecins

En ETP	2019	2020	2021	2022	2023
Médecins du travail	15.30	17.89	18.97	15.20	16.22
Médecins collaborateurs	4	2	1	4	6
Total	19.3	19.89	19.97	19.20	22.22

En ETP	2019	2020	2021	2022	2023
Médecins du travail et collaborateurs	19.3	19.89	19.97	19.20	22.22
Infirmiers en santé au travail	14.91	14.80	16.47	17.84	19.91
IPRP	4.57	4	3.91	3.91	4.46
Assistants en santé au travail	2.91	1.91	2.89	2.89	5.60
Secrétaires médicales	18.11	17.54	15.66	17.75	16.02
Fonctions supports	6.89	8.89	7.89	6.89	7.89
Total	70,69	69,03	67,79	72,48	76.1

- La liste des métiers des IPRP avec le nombre par profession

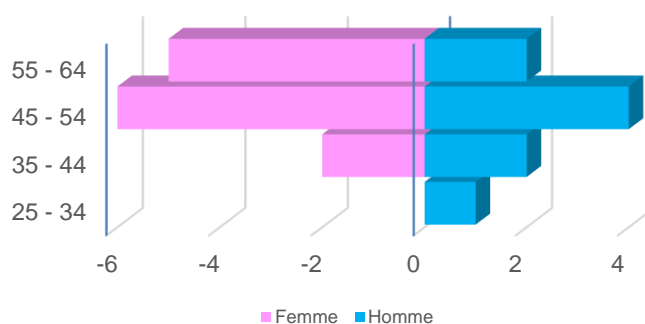
Au 31/12/2022 :

- 2 ergonomes
- 1 psychologue du travail
- 1 assistante sociale
- 1 formateur Santé Travail

2- Évolution de la démographie médicale

- La pyramide des âges des médecins du travail (en ETP) au 31/12/2023.

Pyramide des âges des médecins du travail
au 31/12/2023



La tranche d'âges « 55 – 64 ans » regroupe 7 médecins, dont 5 qui ont plus de 62 ans. La tranche d'âges des « 45 – 54 ans » est la plus significative.

- les effectifs suivis par médecin

En ETP	2020	2021	2022
Médecins du travail et collaborateurs	19.89	19.87	19.20
Effectif total de salariés suivi	80 547	81 435	81 935
Effectif moyen suivi par ETP de médecin du travail	4 050	4 098	4 267

L'effectif moyen suivi par ETP de médecin est stable

Le service a mis en place une équipe pluridisciplinaire avec une diversité de compétences.

Le service réussit à maintenir son effectif médical malgré un contexte général de très forte tension démographique.

III - Les actions auprès des entreprises et des salariés

1- Le suivi individuel des salariés

Répartition par âge des salariés suivis au 31/12/23.

Tranche d'âge des salariés	Nombre de salariés	Pourcentage
Moins de 18 ans	436	0 %
18-25 ans	10 260	11 %
26-40 ans	33 604	37 %
41-45 ans	9 135	10 %
46-57 ans	25 718	29 %
Plus de 57 ans	10 455	12 %
Non renseigné	78	0 %

La tranche d'âge 41-45 ans permet d'évaluer les visites de mi-carrière qui pourraient avoir lieu durant le projet de service.

La tranche d'âge + de 57 ans permet d'évaluer les visites de fin de carrière qui pourraient avoir lieu durant le projet de service.

Ces deux types de visites sont à la demande de l'employeur.

Répartition homme femme en au 31/12/2023 : 53 % d'hommes et 47 % de femmes.

Le service peut potentiellement être concerné essentiellement par les visites de mi-carrière qui peuvent concerner 9 135 personnes sur 5 ans soit environ au maximum 1 800 personnes par an.

Les salariés par type de surveillance

Le nombre de salariés et le pourcentage selon les différentes catégories SI, SIA, SIR déclarés (au 31/12/2023)

SIR1 : 211 salariés, soit 0,08 % (périodicité 1 an)

SIR2 : 21 687 salariés, soit 24 % (périodicité 2 ans)

SIS3 : 4 665 salariés, soit 5 % (périodicité 3 ans)

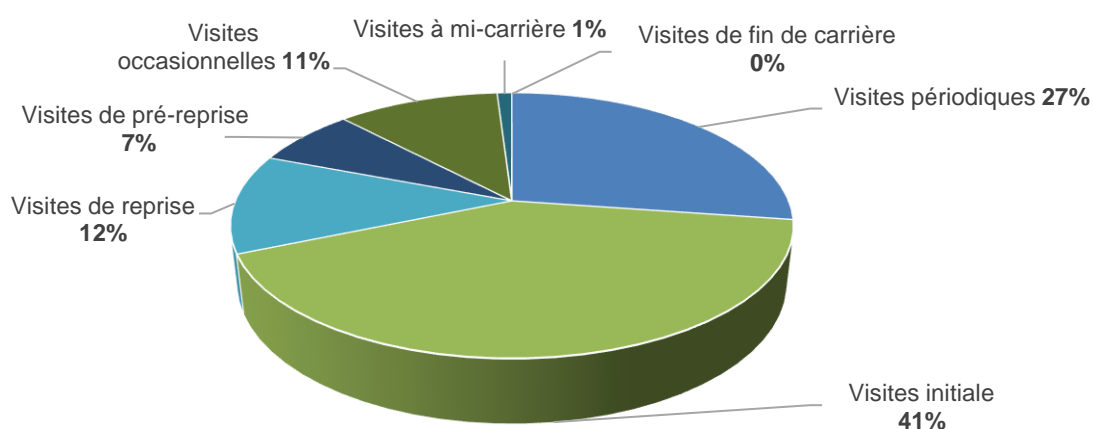
SIS5 : 63 055 salariés, soit 70 % (périodicité 5 ans)

Près d'un salarié sur 4 suivis par le service est en SIR.

Les visites réalisées (tous professionnels confondus)

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution entre 2019 et 2022	Répartition en 2022
Visites périodiques	12 770	8 487	10 773	12 369		- 3%	27 %
Visites initiales	13 764	11 437	15 178	18 497		+ 34 %	41 %
Visites de reprise	6 270	6 256	6 340	5 563		- 11 %	12 %
Visites de pré-reprise	2 468	2 648	3 222	3 324		+ 35 %	7 %
Visites occasionnelles	4 222	4 676	4 837	4 854		+ 15 %	11 %
Visites à mi-carrière				521			1 %
Visites de fin de carrière				53			0 %
Total	39 494	33 504	40 530	45 181		+ 14 %	100 %

Répartition des visites en 2022



Les visites périodiques ne représentent plus qu'un peu plus d'un quart des visites

La part des visites initiales est la plus importante (41 %)

Les visites initiales et les visites de pré-reprises sont en forte augmentation

Les visites réalisées selon les métiers

Informations au 31/12/22

En 2022	Médecins du travail et médecins collaborateurs	Infirmiers en santé au travail
Visites périodiques	6 929	5 440
Visites initiales	7 967	10 530
Visites de reprise	5 563	0
Visites de pré-reprise	3 324	0
Visites occasionnelles	4 854	0
Visites à mi-carrière	521	0
Visites de fin de carrière	53	0
Total	29 211	15 970

Les infirmiers en santé au travail réalisent plus du tiers des visites (35%).

Il s'agit exclusivement de visites périodiques et initiales

Les conclusions des visites

Informations au 31/12/22

En 2022	Médecins du travail et médecins collaborateurs	Infirmiers en santé au travail	Total
Attestations de visite	9 119	15 732	24 851
Avis d'aptitude	7 854		
Attestation de visite avec aménagement ou restriction	3 867		
Avis d'aptitude avec aménagement ou restriction	2 236		
Inaptitudes	700		
Total	23 776	15 732	39 508

6 000 visites permettent des aménagements ou restrictions de poste pour faciliter directement le maintien en emploi des salariés

Les téléconsultations

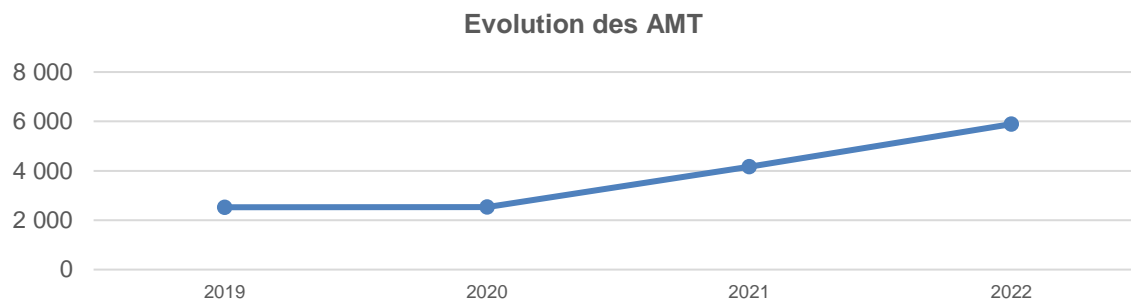
	2019	2020	2021	2022
Nombre de téléconsultations	0	14 776	7 472	7 751

Depuis la crise Covid, le service a intégré les téléconsultations dans son fonctionnement

2 – Les actions en milieu de travail

Le nombre d'AMT

Nombre	2019	2020	2021	2022
AMT	2 524	2 526	4 169	5 891
Nombre d'entreprises bénéficiaires	1 583	1 252	1 376	1 678



AMT réalisées en 2022	Nombre d'AMT	Nombre d'établissements bénéficiaires
Analyse / Étude de poste	1 439	619
Animation de campagnes d'information et de sensibilisation	249	170
Conseil	264	148
Accompagnement à la rédaction ou la mise à jour du DUERP	41	38
Fiche d'entreprise	1 894	882
dont fiche d'entreprise réalisée pour les nouveaux adhérents	146	146
Métrologie	46	20
Participation, notamment CSE	207	79
Autre (Rédaction, suivi, formation...)	1 751	655
Total	5 891	1 678

Les AMT réalisés par type de métiers de l'équipe pluridisciplinaire en 2022

AMT 2022	Nombre d'AMT	Nombre d'AMT (En %)
Médecin	2 237	38%
Infirmier	1 633	28%
IPRP	599	10%
AST	1 422	24%
Total général	5 891	100%

Une grande diversité d'AMT avec une part importante des AMT consacrées aux études postes pour renforcer le maintien en emploi et aux fiches d'entreprise pour renforcer la connaissance et la prévention des risques en entreprise

Les fiches d'entreprise

En 2022	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Entreprise avec FE	4 682	79 %
Entreprise sans FE	1 251	21 %
Total	5 933	100 %

Près de 74 000 salariés sont couverts par une fiche d'entreprise **soit 85% de l'effectif**

Établissements actifs au 31/12/2022	Nombre d'établissements couverts par une FE de moins de 4 ans *	Nombre de salariés couverts par une FE de moins de 4 ans *
Total	2 341	54 455
Établissements de 1 à 9 salariés	1 448	5 199
Établissements de 10 à 49 salariés	655	13 658
Établissements de 50 salariés et plus	238	35 598

79 % des entreprises disposent d'une fiche d'entreprise
85 % de l'effectif suivi est couvert par une fiche d'entreprise

40% des fiches d'entreprise ont moins de 4 ans

3 – Le maintien dans l'emploi

La mise en place de cellule PDP interne

Date de mise en place : février 2023.

Composition de la cellule PDP	
Médecins du travail et collaborateurs médecins	2
Assistant de service social	1
Psychologue du travail	1
Secrétaire	1
Infirmier	1

Des partenaires du maintien en emploi participent aussi directement à la cellule PDP.

La cellule PDP est en cours de déploiement avec une bonne dynamique.

IV - Les actions transversales réalisées par le service

1 - Actions transversales de prévention

1-1 Supports de prévention

Fiches conseils de prévention

- Fiches conseils pour sensibiliser aux risques professionnels (19 fiches)

Risque routier (conseils employeurs et salariés), Vibrations, Travail sur écran, Conduites addictives (conseils employeurs et salariés), Travail de nuit, Télétravail, Risques chimiques (Poussières de bois, Silice, CMR, ACD, Grossesse et risque chimique, Amiante), Bruit au travail, Manutention, les TMS, Souffrance au travail (conseils employeurs et salariés)

- Fiches conseils ciblées sur des secteurs d'activité (4 fiches)

Secteur de la petite enfance avec le risque biologique (conseils employeurs et salariés)
Secteur du médico-social avec le risque biologique (conseils employeurs et salariés)

- Fiche conseils ciblée sur des populations spécifiques (1 fiche)

Apprenti(e)s

- Fiche conseils sur le maintien en emploi (1 fiche)

Concilier travail et maladies chroniques évolutives

Soit un total de 25 fiches conseils.

Ces fiches conseils, selon les besoins sont également déclinée en affiche.

Guides prévention employeur

- Guide : Face à une situation traumatisante en milieu professionnel
- Guide : Conduite du changement au travail

Des supports d'animation en power point pour les réunions, les ateliers, les formations, les webinaires

| **Un catalogue de prévention conséquent** est proposé aux entreprises et à leurs salariés

1-2 Ateliers - webinaires de prévention – vidéos conseil

Des thématiques de prévention sont abordées sous forme de webinaires et d'ateliers de sensibilisation, ainsi qu'à l'occasion des Rencontres Santé Travail.

18 thématiques ont été traitées :

- La réforme santé au travail
- Le salarié référent santé sécurité
- L'optimisation des espaces de travail
- Maintien en emploi : cancer et travail
- Aide au maintien en emploi : les nouvelles visites
- Repérer l'exposition au risque chimique dans la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Les conduites addictives et le télétravail
- La réglementation santé et sécurité au travail
- Les outils de la QVCT
- Étirement échauffement (Prévention TMS)
- Handicap psychique et travail
- DUERP
- Bruit au milieu de travail
- Burn out : Comprendre, Repérer et Agir !
- Culture de prévention : « Analyse d'une situation de travail », « Analyse d'un accident de travail »
- Gestes et postures
- Bruit
- Radon (vidéo conseil)

Une offre d'actions de prévention collective importante avec des modalités de participation facilitées notamment par la mise en place de webinaires

1-3 Campagnes de santé publique

Chaque année le SSTI déploie des actions de prévention en cohérence avec le calendrier des campagnes de santé publique :

- **Dry January / addictions** (janvier) > Webinaire de sensibilisation
- **Nutrition** (mars) / Webinaire de sensibilisation
- **Journées de la sécurité routière** (mai) / Atelier de sensibilisation au risque routier
- **Semaine de la QVCT** (juin) / Webinaire « Transitions Professionnelles, une solution pour tous », co-animation avec Transition Pro et le réseau Eva (CEP)
- **Octobre rose / cancer du sein**
 - . Sensibilisation dans les entreprises : « Cancer et travail »
 - . Sensibilisation à l'autopalpation dans les centres lors des visites médicales
 - . Participation au Challenge du Ruban Rose et don reversé à l'association
- **Mois sans tabac** (novembre)
 - . Dans les centres : promotion de la campagne du mois sans tabac avec remise de kits d'aide à l'arrêt du tabac, mesure du taux de monoxyde de carbone expiré
 - . Sensibilisation au tabac ciblée dans les entreprises exposées au risque chimique, le secteur médicosocial, les entreprises du transport, de nettoyeurs, les commerciaux.
- **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes handicapées / SEEPH** (novembre)
 - . Participation à la Journée de la Reconversion Professionnelle en partenariat avec l'Association L'Burn,

Transition Pro, Cap emploi : Atelier bien-être et travail, stand d'information
. 2 webinaires à destination des entreprises « Travailler et Être proche Aidant »

- Pendant la pandémie de Covid-19

. Participation à la lutte contre la propagation de la Covid-19, vaccination en entreprise, et dans les centres de Pessac et de Wilson

| *Une participation importante et régulière aux grandes campagnes de santé publique*

2 – Études et enquêtes

Le service participe chaque année à des études ou enquêtes auprès des entreprises ou des salariés :

- **Enquête MCP** sur les maladies à caractère professionnel
- **Enquête EVREST** sur la santé au travail en entreprise
- **Enquête Sumer** sur la surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels

| *Le service participe à des enquêtes épidémiologiques en santé au travail*

3 - Partenariats

Le service met en place des partenariats opérationnels auprès :

- de partenaires institutionnels

- . CARSAT
- . OPPBTP
- . Agefiph
- . CAP emploi
- . Réseau Eva (CEP)

- de partenaires associatifs

- . Transition Pro
- . L'Burn
- . Maison des proches aidants
- . Addictions France
- . Maison Rose

| *Une diversité et un renforcement des partenariats.*

4 - Communication vers les entreprises et les salariés

Communication

- **Un site internet** avec des actus, des informations sur le service, des ressources documentaires, un accès à l'espace adhérents

Communication régulière

- **Une newsletter** est adressée par mail aux entreprises adhérentes
- **Une présence sur les réseaux** sociaux par un compte LinkedIn SSTI33
- **Une page YouTube** avec notamment les replays des webinaires

Communication spécifique

- **Des communications spécifiques par mail selon les besoins :**
 - . Covid 19 : mesures sanitaires et de prévention, accompagnement dans le plan de reprise, vaccination
 - . Réforme Santé travail (Loi du 2 août 2021)
 - . Rencontres Santé Travail
 - . Relai des recommandations sanitaires de l'ARS (Fumée des feux de forêt)
- **Un livret de l'adhérent de présentation du service**

| *Un développement de la communication avec une diversité de canaux d'information*

5 – Mise en place de la réforme de 2021

Le service assure la mise en place de la réforme de 2021 :

- **définition de l'offre socle et de l'offre complémentaire** (mise en en ligne du document d'information de Présanse sur le site internet)
- **création d'une cellule PDP interne**
- **préparation de la certification**
 - . réalisation de la cartographie des processus (filère prévention et activités supports)
 - . formalisation sur la base de l'outil national d'auto-évaluation
 - . recrutement en cours d'un qualiticien dédié à la certification
 - . coordination régionale des SPSTI au sein de Présanse Nouvelle-Aquitaine
- **mise en place d'actions sur « handicap et travail »**
- **mise en place d'actions de santé publique** (dont la vaccination en plus des vaccinations liées aux risques professionnels)
-

| *Le service a mis en place l'ensemble des éléments de la réforme de 2021, et prépare la certification*

V – Le bilan du précédent projet de service 2019 - 2023

1- Les 8 thématiques du précédent projet de service

- Développer la **culture de prévention** auprès notamment des TPE
- Renforcer le **maintien dans l'emploi** : pathologies chroniques, handicap, vieillissement...
- Renforcer la prévention par la **digitalisation de l'offre**
- Renforcer l'évaluation du **risque chimique** et la sensibilisation aux risques liés aux nanoparticules et aux perturbateurs endocriniens
- **RPS** : accompagner les entreprises confrontées à des situations potentiellement traumatisantes
- Développer de nouvelles approches de la prévention des **TMS** auprès des TPE / PME
- Renforcer la prévention des **addictions** et l'accompagnement des salariés concernés
- Renforcer la prévention du **risque biologique** auprès des salariés les plus exposés

2- Le bilan des actions du projet de service

Voir le document spécifique.

3 - Le bilan général du projet de service

Le projet de service 2019-2023 a été marqué par la pandémie de Covid-19 dont les fortes conséquences sanitaires, économiques et sociales ont fait évoluer l'environnement et les besoins des adhérents. Malgré ce contexte, le SSTI 33 s'est recentré sur ses actions pour concentrer ses efforts sur les objectifs à atteindre.

Coordination de la mise en œuvre du projet de service

La mise en place du **Comité de pilotage du projet de service** a clairement donné un nouveau souffle aux travaux de groupe.

Les échanges et le travail collectif ont permis de faire un état des lieux des actions à mener et de recentrer les priorités.

Renforcement du réseau de partenaires

Le projet de service a permis de dynamiser le réseau de partenaires et de co-construire des actions partenariales efficaces avec Cap Emploi, Réseau Eva, Transitions professionnelles, la Maison des Burn'ettes, Association Addictions France, la CARSAT, ...

Création de ressources et d'outils pour renforcer la prévention en entreprise

L'aboutissement du travail engagé a permis la création et la réalisation d'un certain nombre de supports et d'outils mis à disposition des équipes au service de l'information et de la prévention des entreprises adhérentes et de leurs salariés :

- . Fiche conseils
- . Guides
- . Supports de sensibilisation
- . Outils
- . Ateliers/Webinaires
-

4 – Les enseignements et les perspectives

Une dynamique à poursuivre et à renforcer sur :

- . la coordination des actions
- . l'harmonisation des pratiques
- . le renforcement des équipes
- . une communication adaptée et portée par tous
- . le développement des outils de communication

Des améliorations à apporter pour :

- . hiérarchiser les axes d'intervention prioritaires
- . suivre les actions en prévention primaire
- . intégrer une démarche de qualité dans nos actions
- . définir des indicateurs en santé-travail
- . renforcer notre positionnement territorial et partenarial en santé au travail



2^{ème} partie

Diagnostic

I – Enjeux à prendre en compte

L'approche de la prévention à adapter à la **taille des entreprises**

Le service est marqué par la présence d'entreprises de moyennes et grandes tailles qui représentent la majorité des salariés et la présence d'entreprises de petites tailles très nombreuses qui représentent peu de salariés.

La prévention auprès des petites entreprises est connue pour être très chronophage avec peu de moyens d'action, mais avec des approches plus simples et la présence généralement d'un seul interlocuteur.

La forte présence du secteur **santé social et des services** à prendre en compte

Le secteur santé social représente plus de 20% des salariés, soit un salarié sur cinq. Ce secteur d'activité est particulièrement identifié pour de forts risques de TMS et de RPS avec des problématiques de maintien en emploi.

Le secteur des services représente la plus grande part des salariés à suivre avec 32 % de l'effectif salarié, soit près d'un salarié sur 3.

Un **turn-over** important d'entreprises à prendre en compte pour notamment **la fiche d'entreprise des nouvelles entreprises**

Chaque année, les nouvelles entreprises représentent environ 10% des adhérents, soit une moyenne de 545 entreprises par an. Au bout de 4 ans, 35% de ces nouvelles entreprises ne sont plus adhérentes. Cela nécessite une réflexion spécifique sur la réalisation des fiches d'entreprises des nouveaux adhérents.

Les **visites initiales**, qui représentent la part la plus importantes des visites, en forte augmentation

Les visites initiales, après une augmentation de 34% en 4 ans, représentent aujourd'hui 41% des visites.

Un nombre prévu assez limité de visites de **mi-carrière et de fin de carrière**

Avec une estimation haute de 1800 personnes potentiellement concernées par an, l'impact des nouvelles visites serait assez limité.

II – Éléments positifs à maintenir

Une **forte proximité** avec les entreprises et leurs salariés

Avec 8 centres principaux, un centre annexe et 255 centres d'entreprises, le service propose à la fois une proximité géographique et une proximité avec les lieux de travail.

Le maintien du **nombre de médecins et le renforcement** du nombre **d'infirmières**

Dans un contexte de forte tension médicale, le service réussit à maintenir son effectif médical, notamment par l'intégration de médecins collaborateurs. De plus, il augmente le nombre d'infirmières en santé au travail. Les départs à la retraite de médecins du travail dans les années à venir seront limités, en raison d'un effectif médical plutôt jeune et d'une attractivité du service.

Une forte augmentation des **visites de pré-reprise** en faveur du maintien en emploi

Avec une augmentation de 35% des visites de pré-reprise en 4 ans, le service renforce son action pour le maintien en emploi dans un objectif de prévention de la désinsertion professionnelle.

De très nombreux **aménagement et restrictions de postes** pour permettre le maintien en emploi.

Plus de 6 000 attestations ou avis d'aménagements ou de restrictions de poste réalisés à la suite de visites médicales ont permis de favoriser le maintien en emploi de très nombreux salariés.

Les **téléconsultations** intégrées au fonctionnement du service

Avec une moyenne de 7 500 téléconsultations par an après la période Covid, aussi bien réalisées par les médecins que les infirmières, le service facilite ainsi l'accès aux consultations quand cela reste adapté à certains salariés et à certaines visites.

Tous les nouveaux adhérents contactés par **les secrétaires**

Les secrétaires contactent tous les nouveaux adhérents par téléphone pour les informer sur le service et notamment sur les actions proposées pour prévenir les risques professionnels.

Une **cellule PDP** opérationnelle

La cellule PDP du service est constituée. Elle est portée par une bonne dynamique qui permet d'intégrer des salariés dans des parcours d'accompagnement et de mobiliser les partenaires extérieurs du maintien en emploi.

Un très grand nombre d'entreprise avec une **fiche d'entreprise**

Près de 80 % des entreprises bénéficient d'une fiche d'entreprise et 85 % des salariés sont couverts par une fiche d'entreprise.

Un **catalogue de supports** de prévention conséquent

Avec près de 30 supports de prévention, le service développe une politique d'information et de communication dynamique pour sensibiliser les entreprises et les salariés à la prévention des risques professionnels.

Une offre d'actions de **prévention collective** importante, notamment par **webinaire**

Le service propose de très nombreux ateliers de sensibilisation et de prévention, avec des modalités de participation facilitées en proposant des webinaires.

Une forte participation aux campagnes nationales de **santé publique**

Dans le cadre de la nouvelle réglementation, le service participe de manière importante et régulière à de nombreuses campagnes de santé publique afin de sensibiliser les entreprises et leurs salariés.

III – Éléments à travailler

La **saisie** des actions en milieu de travail à **harmoniser**

Dans le cadre d'un suivi et d'une analyse collectives des actions menées par le service dans les entreprises, une harmonisation des saisies des AMT est à renforcer.

Les actions de **prévention collectives** à valoriser

La participation à un atelier ou à un webinaire est peu tracée, alors qu'elle constitue une offre de prévention. L'invitation, le refus ou la participation à une action de prévention collective sont des éléments à tracer, de même que le nombre et le type des entreprises qui participent à ces réunions.

Les actions d'aide à la réalisation du **document unique** à valoriser et à développer

L'aide au DU, dans le cadre de la nouvelle réglementation et de la certification, est une action à développer. Les actions collectives d'aides au DU proposées à des groupes d'entreprises sont à mieux tracer afin de les valoriser.

La participation à des études dont les **MCP** à renforcer

Les membres de la CMT expriment leur volonté de renforcer la participation à des études de santé au travail et plus particulièrement celle concernant les maladies à caractères professionnelles.

Un travail de **mise à jour des fiches d'entreprise** à faire

La moitié des fiches d'entreprise existantes ont plus de 4 ans.



3^{ème} partie

Priorités

17 priorités opérationnelles autour de 5 axes stratégiques

Les priorités ont été définies par la CMT en prenant en compte :

- le **PRST 4** de Nouvelle-Aquitaine,
- la **loi de 2021** et ses nouveautés en termes de thématiques fortes
- le **diagnostic de l'état des lieux** du projet de service
- le **projet de service 2019-2023** pour un principe de continuité
- d'autres propositions spécifiques de la CMT

Axe 1



RENFORCER LA CULTURE DE PREVENTION en entreprise

- > **Prévention globale en entreprise** (Document unique, fiche d'entreprise, approche selon la taille des entreprises)
- > **Comité social et économique** (information, sensibilisation, pédagogie...)

Axe2



AGIR DE MANIERE CIBLEE sur des risques ou des activités professionnelles

Agir sur des risques

- > **RPS**
- > **TMS**
- > **Silice / Amiante**
- > **Risques émergents / nouvelles situations de travail** (nanoparticules, perturbateurs endocriniens, télétravail, dérèglement climatique...)
- > **Radon**
- > **Mobilité alternative / risques routier**
- > **Chutes** (BTP et hors BTP)
- > **Déplacements à l'étranger** (risques sanitaires)

Agir sur des activités professionnelles

- > **Secteur de la santé et du social**



Axe 3

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES SALARIES dans la prévention de la désinsertion professionnelle

- > **Maintien dans l'emploi / prévention de la désinsertion professionnelle**



Axe 4

OUVRIER LA SANTE AU TRAVAIL sur la santé du quotidien

- > **Liens avec les médecins traitants et les médecins conseils**
- > **Santé publique**



Axe transversal

RENFORCER OU DEVELOPPER DES DEMARCHES pour soutenir la prévention et le travail des équipes

- > **Traçabilité et harmonisation** (données, saisies, valorisation)
- > **Diagnostic santé travail** des populations suivies et études
- > **Communication** au service de la prévention

En travaillant au final sur 14 des 16 fiches actions du PRST, le projet de service du SSTI 33 participe fortement à la politique régionale de santé au travail

Modalités d'organisation

Un comité de pilotage du projet de service

Il est décidé en CMT qu'un **comité de pilotage du projet de service** permettra de suivre la mise en œuvre des priorités, d'apporter des conseils ou un appui à des groupes ou des référents, d'assurer la réalisation de certaines priorités qui ne nécessitent pas un groupe de travail.

Le comité de pilotage rassemblera a minima les référents des priorités

Une méthodologie de travail

Une méthodologie de travail de type « gestion de projet » sera mise en place pour permettre au comité de pilotage de suivre l'avancement des priorités afin de maintenir une dynamique et de définir des échéances intermédiaires.

Un référent par priorité

Chaque priorité sera suivie par un référent ou un binôme référent. Un même référent pourra suivre plusieurs priorités proches, dans le respect du principe de faisabilité. Les référents seront identifiés lors de la phase de mise en œuvre du projet de service.

Des groupes de travail pas systématiques

Il est précisé que chaque priorité du projet de service ne nécessitera pas un suivi par un groupe de travail.

Des actions pourront être ainsi réalisées par un référent, des équipes ou des professionnels qui en ont déjà la charge, sans être dans la nécessité de constituer un groupe de travail

Par ailleurs, un même groupe de travail pourra également suivre plusieurs priorités proches.

Une temporalité adaptée pour permettre une faisabilité des actions

Toutes les priorités ne nécessitent pas une réalisation sur les 5 années du projet de service.

Le comité de pilotage pourra proposer un calendrier adapté à chaque priorité, sachant que les travaux de plusieurs priorités sont déjà initiés. Des priorités pourront commencer dans un second temps.

La structuration des fiches priorité

Les fiches priorités sont structurées autour des points suivants :

- **les motifs** qui présentent les raisons du choix de la priorité,
- **l'objectif** qui présente l'objectif principal de la priorité,
- **les actions socles** qui présentent les actions structurantes à mettre en place, qui pourront être complétées par d'autres actions durant la durée du projet de service en fonction du contexte,
- **les indicateurs socles** qui représentent les indicateurs de bases pour évaluer la mise en place des actions et leurs impacts.



4^{ème} partie

Fiches priorités

Axe 1



RENFORCER LA CULTURE DE PREVENTION en entreprise

Fiche priorité 1

Prévention globale en entreprise

(Document unique, fiche d'entreprise, approche selon la taille des entreprises)

■ Motifs :

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 1 du **PRST** « **Culture de prévention et document unique d'évaluation des risques** »
- . Une thématique identifiée dans le **diagnostic** du service
- . Une thématique forte de la **loi** de 2021 à travers l'évaluation des risques et le document unique
- . Une thématique dans la continuité des travaux du **précédent projet de service**

■ **Objectif** : Accompagner toutes les entreprises afin qu'elles disposent d'un document unique et réaliser la fiche d'entreprise pour renforcer la prévention globale en entreprise

■ Actions socles :

Document unique (DUERP)

- **Poursuivre la demande de transmission du DU** par les entreprises (en lien avec la réglementation)
- **Structurer le circuit de recueil et de traitement des DU** (procédure)
- **Renforcer la connaissance du DU par les secrétaires** qui reçoivent les DU des entreprises et les demandes d'informations complémentaires (participation des secrétaires aux webinaires sur le DU pour les entreprises)
- **Analyser les taux de retour des DU** et identifier des catégories des entreprises avec un faible taux de retour
- **Mettre en place des actions spécifiques** pour accompagner à la réalisation du DU les entreprises avec un faible taux de retour
- **Tester pour les secteurs d'activités les plus en retard** des webinaires ciblés d'accompagnement au DU.

Petites entreprises

- **Poursuivre, notamment pour les plus petites entreprises**
 - . les webinaires mensuels d'accompagnement au DU
 - . l'accompagnement au DU en entreprise, si besoin

Fiche d'entreprise

- **Développer la réalisation des FE** en s'appuyant sur le renforcement de l'équipe des Assistantes Techniques en Santé au Travail (ATST)
- **Poursuivre et renforcer le pilotage de la réalisation des FE** pour prendre en compte des besoins ou des priorités spécifiques.

■ Indicateurs socles

- **Nombre et typologie des entreprises avec une FE** et nombre de salariés couverts par une FE
- **Nombre et typologie des entreprises ayant transmis leur DU**
- **Nombre et typologie des entreprises bénéficiaires** selon les autres actions

Fiche priorité 2

Comité social et économique

(information, sensibilisation, pédagogie...)

■ **Motifs :**

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 13 du **PRST** « **Dialogue social et paritarisme en santé au travail** »
- . Une thématique **identifiée par la CMT**

■ **Objectif : Sensibiliser les acteurs du dialogue social en entreprise** aux enjeux d'évaluation et de prévention des risques professionnels

■ **Actions socles :**

- **Proposer des interventions, sur des thématiques de prévention et de santé au travail, en comité social et économique (CSE)** ou en commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) pour renforcer la culture de prévention et présenter l'offre d'accompagnement du service (des thématiques en lien avec les besoins de l'entreprise concernée : RPS, travail de nuit, premiers secours, maintien en emploi...)

■ **Indicateurs socles**

- **Nombre d'interventions en CSE ou CSSCT** avec typologie des entreprises et des interventions

Axe 2



AGIR DE MANIÈRE CIBLÉE sur des risques ou des activités professionnelles

Agir sur des risques

Fiche priorité 3

Risques psychosociaux (RPS)

■ Motifs :

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 7 du PRST « **Prévenir les risques psychosociaux** »
- . Une thématique de la **loi** de 2021 à travers le harcèlement et la santé mentale
- . Une thématique dans la continuité des travaux du **précédent projet de service**

■ **Objectif** : Accompagner les employeurs face aux situations de RPS les plus problématiques

■ Actions socles :

Charge de travail

- **Sensibiliser et informer les employeurs** à l'évaluation de la charge de travail par rapport au temps de travail (notamment par la diffusion d'une plaquette)

Conflit et souffrance au travail

- **Faire connaître aux employeurs les outils de médiation** en cas de conflit
- **Informer les entreprises sur les conduites à tenir face aux situations traumatisantes** (guide à diffuser),
- **Diffuser le guide « Souffrance, harcèlement et conflit au travail »**, notamment le 10 octobre à l'occasion de la Journée de la santé mentale

Risque suicidaire

- **Diffuser des outils pour aider l'employeur** quand il y a la perception d'un risque suicidaire pour un salarié (partenariat éventuel avec la cellule suicide de Charles Perrens)
- **Participer à la journée de prévention du suicide** (septembre 2024)

Premiers secours en santé mentale

- **Proposer des formations « Premiers secours en santé mentale »** grâce à la formation de la formatrice SST à cette thématique

■ Indicateurs socles

- **Nombre et typologie des entreprises et des salariés bénéficiaires** selon les différentes actions

Fiche priorité 4

Troubles musculo–squelettiques (TMS)

■ Motifs :

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 9 du PRST « TMS, usure professionnelle, QVCT »
- . Une thématique dans la continuité des travaux du précédent projet de service

■ Objectif : Poursuivre la prévention sur les TMS et sensibiliser à l'usure professionnelle

■ Actions socles :

- Poursuivre les ateliers « Stop aux TMS »
- Réaliser des actions de sensibilisation en entreprise sur « Échauffement et étirements » sur la base d'un support existant
- Sensibilisation des employeurs à l'usure professionnelle
- Mener des actions spécifiques et renforcées pour les entreprises du secteur santé et social (voir fiche priorité spécifique)

■ Indicateurs socles

- Nombre et typologie des entreprises et des salariés bénéficiaires selon les différentes actions

Fiche priorité 5

Amiante et silice

■ Motifs :

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 3 du PRST « Prévenir les risques liés à l'amiante » et la fiche action 4 du PRST « Prévenir les risques liés à la silice »

■ Objectif : Poursuivre et cibler la prévention sur l'amiante et la silice

■ Actions socles :

- Sensibiliser les employeurs du bâtiment sur les risques silice et amiante, les EPC et les EPI (diffusion de supports, actions de sensibilisation : spirométries en entreprise, webinaires, vidéos...)
- Faire connaître les aides de la CARSAT aux entreprises du BTP

■ Indicateurs socles

- Nombre et typologie des entreprises bénéficiaires selon les différentes actions

Fiche priorité 6

Risques émergents

(nanoparticules, perturbateurs endocriniens, nouvelles situations de travail / télétravail, dérèglement climatique)

■ Motifs :

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 12 du PRST « **Veille sur les risques émergents** »
- . Une thématique dans la continuité des travaux du **précédent projet de service**

■ **Objectif : Sensibiliser les entreprises** aux risques émergents et renforcer les compétences en interne

■ Actions socles :

Nanoparticules et perturbateurs endocriniens

- **Mettre en place des formations, des sensibilisations en interne** sur les nanoparticules et les perturbateurs endocriniens en fonction des avancées scientifiques et de prévention
- **Identifier des actions de sensibilisation ou de prévention** à proposer aux entreprises à la suite des formations

Télétravail

- **Sensibiliser les employeurs sur les liens entre pratique managériale** et risques potentiels pour les salariés en télétravail

Dérèglement climatique

- **Diffuser lors des périodes de canicule** des messages et des supports de prévention aux entreprises sur les risques liés aux fortes chaleurs
- **Diffuser sur les risques liés à l'exposition au soleil** des messages et des supports de prévention, notamment lors de la journée sur le mélanome
- **Diffuser sur les risques liés aux piqûres de frelons** et d'hyménoptères des messages et des supports de prévention

■ Indicateurs socles

- **Nombre et typologie des professionnels** du service formés
- **Nombre et typologie des entreprises bénéficiaires** selon les différentes actions

Fiche priorité 7

Radon

■ Motifs :

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 11 du PRST « **Prévenir les risques liés au radon** »
- . Une thématique **identifiée par la CMT**

■ **Objectif : Sensibiliser les entreprises** aux risques liés au radon et renforcer les compétences en interne

■ Actions socles :

- **Réaliser une formation interne** sur les risques et la prévention liés au radon (suite à un projet pilote réalisé par l'équipe d'un centre du service)
- **Diffuser une information et un support sur l'obligation de l'évaluation du risque radon** à toutes les entreprises

■ Indicateurs socles

- **Nombre et typologie des professionnels** du service formés
- **Nombre et typologie des entreprises bénéficiaires**

Fiche priorité 8

Risque routier et mobilité alternative

■ Motifs :

. Une thématique qui rejoint les fiches actions 8.1 et 8.2 du PRST « Prévenir les risques routiers »

■ Objectif : Prévenir les risques routiers et sensibiliser aux risques liés aux mobilités alternatives

■ Actions socles :

- Participer aux journées sur la prévention du risque routier au travail
- Poursuivre les actions de sensibilisation sur les risques routiers en entreprise (ciblage sur les secteurs les plus exposés)
- Sensibiliser aux risques et à la prévention concernant les déplacements en trottinette et 2 roues

■ Indicateurs socles

- Nombre et typologie des entreprises et des salariés bénéficiaires selon les différentes actions

Fiche priorité 9

Chutes dans le BTP et hors BTP

■ Motifs :

. Une thématique qui rejoint la fiche action 6 du PRST « Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied »

■ Objectif : Renforcer la prévention des chutes dans le BTP et hors BTP

■ Actions socles :

Secteur du BTP et de la maintenance

Réaliser des supports et des actions de sensibilisation sur la prévention des chutes de hauteur

Secteur du commerce

Réaliser des supports et des actions de sensibilisation sur la prévention des chutes, notamment chutes d'escalier pour l'accès aux réserves

■ Indicateurs socles

- Nombre et typologie des entreprises bénéficiaires selon les différentes actions

Fiche priorité 10

Déplacements à l'étranger (risques sanitaires)

■ Motifs :

. Une thématique **identifiée par la CMT**

■ **Objectif : Sensibiliser les entreprises** aux risques sanitaires liés aux déplacements à l'étranger

■ Actions socles :

- **Réaliser un support de prévention et diffuser une information aux employeurs et aux salariés concernés** par les risques sanitaires liés à des déplacements à l'étranger (vaccinations, vols long courrier, pharmacie du voyageur, risques biologiques...)

■ Indicateurs socles

- **Nombre et typologie des entreprises et des salariés bénéficiaires**

> Agir sur des activités professionnelles

Fiche priorité 11

Secteur de la santé et du social

■ Motifs :

. Une thématique identifiée dans le **diagnostic** du service. Ce secteur représente près de 20% des salariés suivis par le service, soit un sur cinq, avec de forts risques de TMS, RPS et des enjeux de maintien en emploi.

■ **Objectif : Renforcer la prévention dans le secteur de la santé et du social**, notamment pour les TMS, les RPS et l'usure professionnel

■ Actions socles :

- **Concevoir et diffuser un kit de prévention spécial « Santé et social »** (réalisé dans le cadre d'une approche innovante, en lien avec la priorité « La communication au service de la prévention » : multi-supports, multi canal, multi diffusion)

- **Réaliser pour le secteur du handicap et le secteur socio-éducatif** des actions de sensibilisation en entreprise

- **Réaliser des actions de prévention sur les TMS** pour le secteur sanitaire et social

■ Indicateurs socles

- **Nombre et typologie des entreprises bénéficiaires** selon les différentes actions

Axe 3



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES SALARIES dans la prévention de la désinsertion professionnelle

Fiche priorité 12

Maintien dans l'emploi / Prévention de la désinsertion professionnelle

■ Motifs :

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 10 du PRST « **Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi** »
- . Une thématique forte identifiée dans le **diagnostic** du service
- . Une thématique forte de la **loi** de 2021 à travers notamment l'offre socle
- . Une thématique dans la continuité des travaux du **précédent projet de service**

■ **Objectif** : Renforcer la **prévention de la désinsertion professionnelle** et les actions pour le maintien en emploi

■ Actions socles :

- **Faire connaître la cellule PDP du service**, ses missions et les modalités de sollicitation
- **Mettre en place des outils pour le suivi et l'évaluation des parcours** de maintien en emploi des salariés suivis par la cellule
- **Mener des actions de sensibilisation sur des thématiques en lien avec le maintien en emploi**, notamment sur des pathologies particulières ou des dispositifs existants (webinaires, actions en entreprise, supports...)
- **Identifier et renforcer les liens avec les référents handicap des entreprises**
- **Faire connaître le rendez-vous de liaison, les essais encadrés** (notamment auprès des CSSCT) et mettre en place un tableau de bord sur les rendez-vous de liaison et les essais encadrés
- **Renforcer les liens avec la MDPH** pour une meilleure connaissance réciproque, notamment par l'organisation d'une rencontre.

■ Indicateurs socles

- **Nombre et typologie des entreprises et des salariés bénéficiaires** selon les différentes actions

Axe 4



OUVRIR LA SANTE AU TRAVAIL sur la santé du quotidien

Fiche priorité 13

Lien avec les médecins traitants et les médecins conseils

■ Motifs :

- . Une forte thématique de la **loi** de 2021
- . Une thématique **identifiée par la CMT**

■ Objectif : Développer les liens avec les médecins traitants et les médecins conseil

■ Actions socles :

- **Participer à des formations médicales continues**, à des enseignements post-universitaires (EPU)
- **Sensibiliser à la santé au travail des internes de spécialités médicales** (médecin généraliste, rhumatologue, psychiatre, chirurgien orthopédiste...)
- **Organiser une réunion avec les médecins conseils**
- **Sensibiliser les infirmiers libéraux pour devenir des relais d'information** sur la santé au travail et le maintien en emploi

■ Indicateurs socles

- **Nombre et typologie des professionnels de santé sensibilisés** selon les différentes actions

Fiche priorité 14

Santé publique

■ Motifs :

- . Une thématique identifiée dans le **diagnostic** du service comme une action à poursuivre
- . Une thématique forte de la **loi** de 2021 intégrée dans les missions des services

■ Objectif : Poursuivre et renforcer les actions de santé publique

■ Actions socles :

- **Participer aux actions et aux campagnes nationales** sur des thématiques de santé publique pour sensibiliser les employeurs et les salariés
- **Rechercher un partenariat avec le centre régional de dépistage des cancers** de Nouvelle-Aquitaine pour s'associer aux actions locales de dépistage

■ Indicateurs socles

- **Nombre et typologie des entreprises bénéficiaires** selon les différentes actions

Axe transversal



RENFORCER OU DEVELOPPER DES DEMARCHES pour soutenir la prévention et le travail des équipes

Fiche priorité 15

Traçabilité et harmonisation (données, saisies)

■ Motifs :

- . Une thématique identifiée dans le **diagnostic** du service
- . Une thématique forte de la **loi** de 2021

■ Objectif : Renforcer la traçabilité et l'harmonisation des pratiques

■ Actions socles :

- **Poursuivre les réunions par métier** tous les 15 jours pour travailler sur les process de travail, la saisie informatique, la traçabilité et produire des supports de documentation, des tutoriels (groupes métiers : médecins, infirmiers, IPRP / Assistante sociale / Formatrice / ATST, assistantes d'équipe pluridisciplinaire)
- **Finaliser la cartographie** des process par métier (équipe pluridisciplinaire et fonctions supports)
- **Recruter un chargé de qualité / certification** pour être en appui des équipes
- **Assurer la mise en place et le suivi** des éléments de traçabilité et d'harmonisation par le chargé de qualité

■ Indicateurs socles

- Les actions mises en place

Fiche priorité 16

Diagnostic santé travail des populations suivies et études

■ Motifs :

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 14 du **PRST** « **Diagnostic territorial Santé Travail** »
- . Une thématique identifiée dans le **diagnostic** du service

■ Objectif : Réaliser ou participer à des diagnostics de santé au travail

■ Actions socles :

- **Poursuivre la participation à des études ou enquêtes régionales ou nationales** (MCP, SUMER...)
- **Mettre en place un suivi de la participation** aux enquêtes
- **Réaliser des diagnostics de santé au travail** à partir des données du service, à la suite de l'harmonisation des saisies

■ Indicateurs socles

- Nombre et typologie des études et des diagnostics

La communication au service de la prévention

■ Motifs :

- . Une thématique qui rejoint la fiche action 15 du PRST « **Faire de la communication un levier en faveur de la prévention** »
- . Une thématique identifiée dans le **diagnostic** du service
- . Une thématique dans la continuité des travaux du **précédent projet de service**

■ **Objectif : Renforcer les recours aux approches et techniques de communication** pour diffuser plus largement les messages de prévention

■ Actions socles :

- **Diversifier les supports et les approches de communication** (vidéos, podcasts...) et rechercher des approches innovantes
- **Réaliser des vidéos pédagogiques courtes** pour faciliter l'accès aux messages de prévention
- **Diffuser des messages de prévention émis par les médecins** pour renforcer la prise en compte par les destinataires
- **Réaliser des invitations ciblées à des webinaires** pour des métiers ou des secteurs d'activité spécifiques
- **Réaliser la refonte du site internet** pour renforcer l'accessibilité aux informations et aux supports de prévention
- **Développer des relations avec des réseaux professionnels locaux** pour renforcer la diffusion des informations

■ Indicateurs socles

- **Les actions mises en place**



5^{ème} partie

Mise en œuvre

Mise en œuvre du projet de service

Présentation au personnel

Le projet de service et sa méthodologie de mise en œuvre seront présentés, le 13 mai 2024, à l'ensemble du personnel du SSTI 33.

Un appel à candidature sera lancé pour compléter les postes de référents ou pour rejoindre des groupes de travail existants ou à créer.

Accompagnement des référents et des groupes de travail

Les référents et les membres des groupes de travail bénéficieront :

- d'une session de formation sur les méthodes de suivi de projet et d'animation de groupe,
- d'outils de suivi de projet pour piloter la mise en œuvre de leur priorité,
- d'un appui du comité de pilotage en cas de difficultés ou de questionnements,
- de l'intervention ponctuelle d'un membre du comité de pilotage ou d'un intervenant pour les assister
- ...

Calendrier de mise en œuvre

Dès sa première réunion, le comité de pilotage définira, dans un cadre de faisabilité, le calendrier de mise en œuvre du projet de service sur la période 2024 – 2028.

Les priorités déjà initiées poursuivront leur déploiement. Une échéance de réalisation pourra être définie pour éviter un étalement trop important qui pourrait gêner la dynamique du projet et du groupe de travail.

Les autres priorités seront planifiées sur les 5 années du projet de service, avec des années de lancement et de finalisation.

Suivi du projet de service par la CMT et le conseil d'administration

Des points sur l'avancement du projet de service seront réalisés régulièrement auprès de la CMT.

Une fois par an, un bilan intermédiaire du projet de service sera présenté à la CMT et au conseil d'administration.

Le respect de l'équité de traitement

Le projet de service a prévu des dispositions de nature à garantir qu'une équité de traitement soit respectée entre les entreprises adhérentes, quelle que soit leur taille.

Des actions du projet de service visent spécifiquement et de manière adaptée :

- les plus petites entreprises notamment par l'action d'accompagnement sur le DUERP prévue dans la fiche priorité sur la prévention globale en entreprise
- les entreprises de plus grandes tailles par la fiche priorité sur les CSE.

De manière générale, les indicateurs socles des priorités intègrent la typologie des entreprises bénéficiaires qui comprend notamment la taille et le secteur d'activité des entreprises.

Ces indicateurs permettront de s'assurer de l'équité de traitement.

Le lien avec l'offre socle

La mise en œuvre du projet de service permettra de soutenir et de renforcer les 3 volets de l'offre socle :

- la prévention des risques professionnels,
- le suivi individuel de l'état de santé,
- la prévention de la désinsertion professionnelle.